

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 15 JANVIER 2026

DIOXINES - Un accord de préfinancement pour lancer sans délai les investigations et les assainissements

Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Natacha Litzistorf, Conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture, Ville de Lausanne

Sylvain Rodriguez, Directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement (DJES)



Ville de Lausanne

SOMMAIRE

- 1.** Principes et actions
- 2.** Un premier accord pour avancer
- 3.** Stratégie d'investigation et d'assainissement
- 4.** Conclusion

1.

Principes et actions

Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont mené des actions guidées par des principes d'action publique

Principes d'action publique

- **Responsabilité** face à cet héritage du passé
- **Proactivité** et rapidité de l'action publique
- **Collaboration** au niveau politique et technique
- Approche **scientifique**
- **Transparence** et **proximité**



Ce qui a été fait au niveau cantonal

- **Investigations** pour trouver la source, définir le périmètre, établir le suivi de la situation, etc.
- Mesures **urgentes** et **décisions** (sanitaires, restrictions d'usage des sols)
- **Moyens** spécifiques **dédiés**, financiers et humains (cellule dioxine)
- **Coordination** avec les instances fédérales (normes, financement LPE)
- **Projets pilotes** pour évaluer les méthodes d'assainissement
- Nombreuses **communications**

Ce qui a été fait au niveau communal

- **Investigations** sur des sites prioritaires à usage sensible
- **Mise en œuvre des décisions** cantonales
- **Retrait immédiat** des **produits** (moutons et porcs laineux) & **suivi** scientifique des **animaux**
- Réalisation du **rappor t historique** Ville de Lausanne
- **Communication** en continu (hotline, site internet, quartiers, écoles, petite enfance, jardins)
- **Assainissement** d'un espace d'un centre de vie enfantine (Madeleine) et d'un jardin potager (Aoste)
- Participation au **groupe de travail** dioxines au niveau **national**
- Recherche **phytoremédiation**

2.

Un premier accord pour avancer

Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont adopté une posture volontariste et se sont accordés pour une approche conventionnelle afin de lancer rapidement des investigations et des assainissements



Conventionner pour avancer rapidement et efficacement

- Le Fonds OTAS de la Confédération prend désormais en charge 40% des coûts d'investigation et d'assainissement
- Aujourd'hui, un accord de préfinancement est présenté pour avancer sur les investigations et les assainissements
- Cet accord de préfinancement ne préjuge pas de la clé de répartition finale des coûts, qui fait toujours l'objet de discussions



Accord de préfinancement

Répartition du préfinancement de **8.7 millions** :

- Canton : **Investigations sur plus de 1600 parcelles** prises en charge pour un montant de **3.5 millions** (hors indemnité OTAS).
- Ville de Lausanne : **Assainissements de 15 sites prioritaires**, où des enfants sont présents et situés dans la classe de pollution la plus élevée, pris en charge pour un montant de **5.2 millions** (hors indemnité OTAS).

Répartition des tâches :

- Canton : Autorité responsable de l'exécution de l'OSites et conduite des investigations et des assainissements avec la Ville de Lausanne
- Ville de Lausanne : Autorité responsable en matière de permis de construire et conduite des investigations et des assainissements avec le Canton

3.

Stratégie d'investigation et d'assainissement 2026-2030

Cette stratégie constitue une première étape en trois volets sur 4 ans. C'est sur cette stratégie que se base l'accord de préfinancement.

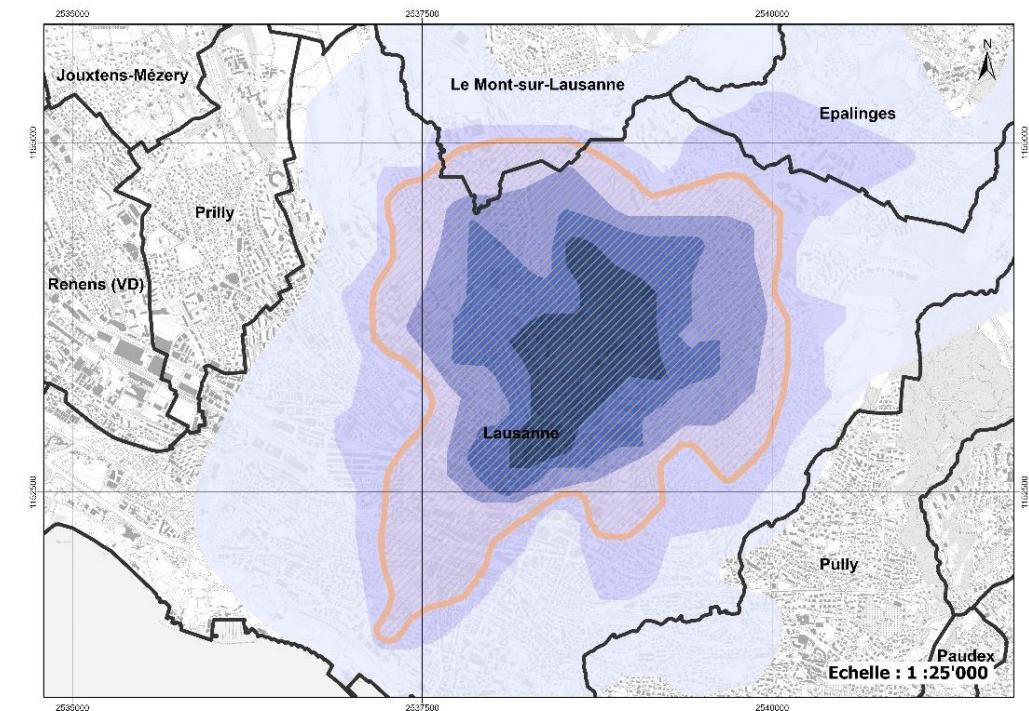


Besoin d'assainissement

Conditions pour nécessiter un assainissement (OSites):

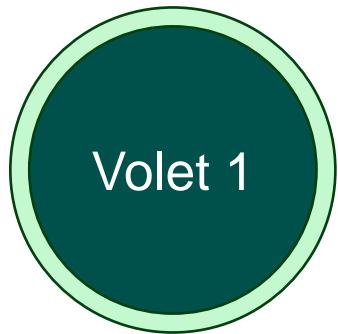
- taux de dioxines dans les sols dépassant la valeur d'assainissement (20 ng TEQ/kg)
- usages sensibles (jardins privés et familiaux, places de jeux et autres lieux où des enfants jouent régulièrement)

Dans le périmètre « Investigation et besoin d'assainissement » publié sur le guichet cartographique cantonal (ligne orange), les concentrations en dioxines peuvent dépasser la valeur d'assainissement. Des investigations doivent être réalisées préalablement pour chaque site afin de quantifier le taux de pollution effectif et évaluer le risque lié à l'utilisation.

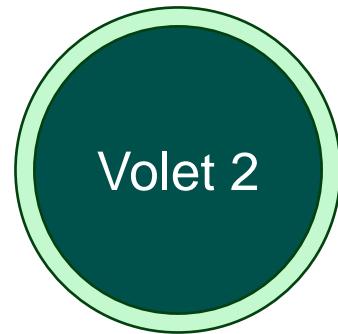




Mise en œuvre de l'OSites 2026-2030



Sites prioritaires



Périmètre pilote
représentatif



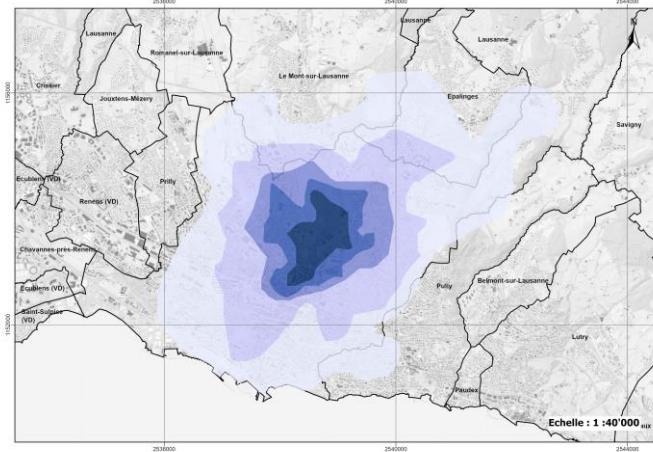
Chantiers de
construction



Investigations
sur le
périmètre
large

Volet 1 : Sites prioritaires

Investigations et assainissements sur des sites prioritaires



Sites d'accueil pour enfants situés dans la classe de pollution la plus élevée (périmètre en violet foncé)



Travaux menés par le Canton et la Ville de Lausanne



Concerne 15 sites



Investigations début 2026 et assainissements lancés dès le 1^{er} semestre 2026



Volet 1 : Sites prioritaires

Investigations et assainissements sur des sites prioritaires

Ecole de la Sallaz



189 ng TEQ/kg

Place de jeux de la promenade de la Sallaz



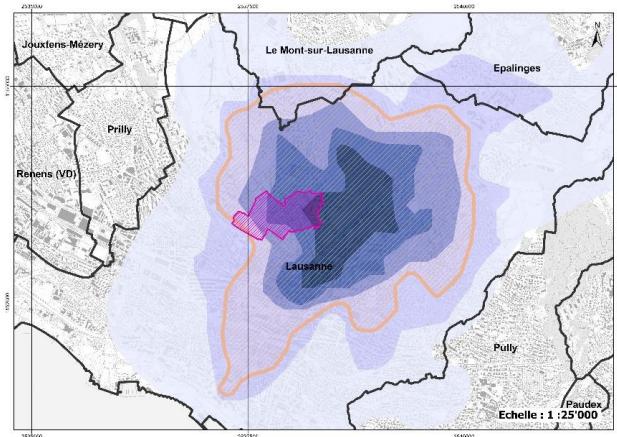
Jusqu'à 165 ng TEQ/kg

Assainissement potentiel : décapage des sols pollués et remplacement par des sols propres



Volet 2 : Périmètre pilote

Investigations sur un périmètre représentatif de la région lausannoise dans le but d'affiner la stratégie générale et d'évaluer la proportionnalité des mesures



Investigations dans un périmètre englobant les quartiers de la Pontaise, de la Borde et du Palais de Beaulieu (périmètre en rose)



Concerne une centaine de parcelles publiques et privées aux usages variés



Lancement prévu pour mi-2026

Volet 2 : Périmètre pilote

Investigations sur un périmètre représentatif de la région lausannoise dans le but d'affiner la stratégie générale et d'évaluer la proportionnalité des mesures

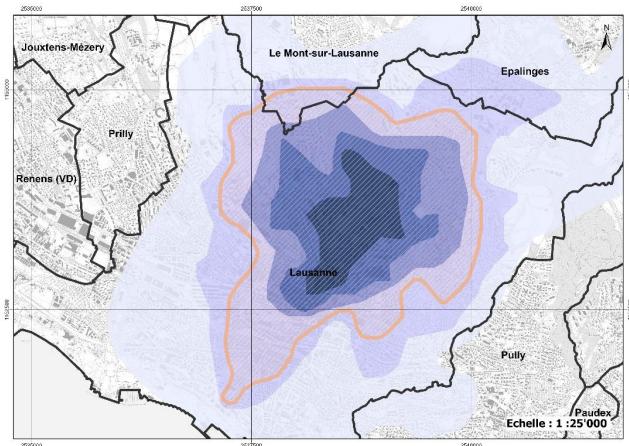


Échantillonnage : Sondage, prélèvement, homogénéisation, échantillonnage composite et analyse en laboratoire



Volet 3 : Chantiers de construction

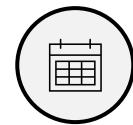
Investigations et assainissements dans le cadre de projets de construction



Chantiers de construction impliquant des mouvements de matériaux terreux dans le périmètre « Investigation et besoin d'assainissement » ($> 20 \text{ ng TEQ/kg}$) (périmètre en orange)



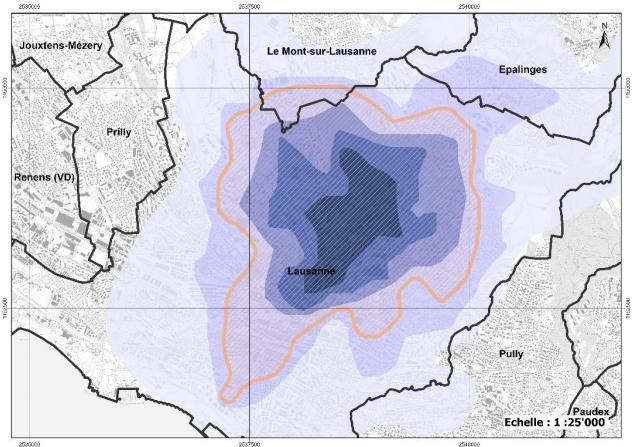
Demande d'investigation et d'assainissement par le Canton à préfinancer par les propriétaires



Dès 2026

Investigations sur tout le périmètre

Démarrage des investigations sur d'autres parcelles potentiellement concernées par un assainissement



Lancement des investigations dans le périmètre
« Investigation et besoin d'assainissement ($> 20 \text{ ng TEQ/kg}$)
(périmètre en orange)



Investigations menées par le Canton



Concerne environ 1600 parcelles (sur 3000 au total)



Investigations au cours des 4 prochaines années

4.

Conclusion



Un engagement fort des autorités

- L'accord de préfinancement permet de:
 - Financer le démarrage des travaux **sans plus attendre** en vue de **respecter les délais fédéraux** pour les investigations et les assainissements
 - **Assainir au plus vite** les sites prioritaires
 - **Affiner la stratégie** à mettre en œuvre sur l'ensemble du périmètre concerné (env. 3000 parcelles) et se donner les moyens de profiter des opportunités liées aux chantiers de construction
- Avec cette décision, le Canton et la Ville de Lausanne s'engagent dans des travaux importants et nécessaires pour **préserver l'environnement et protéger la santé de la population sur le long terme**, conscients que la pollution environnementale est le défi du siècle.

Merci pour votre attention.